

Promotion de la Haie : Volonté du citoyen et incohérence des autorités

Il était une fois, dans un village normand, une haie bocagère entourant un pré humide au milieu duquel une source prenait naissance pour s'évader rapidement vers des eaux plus saumâtres. Des vaches, que ma voisine appelait chacune par leur prénom au moment de la traite, broutaient régulièrement dans cette pâture. Plus tard quelques vieux ânes étaient venus prendre leur quartier d'hiver. Puis il ne s'était plus rien passé. La prairie n'avait plus été fauchée et les ronces avaient concurrencé les joncs. La barrière, puis l'ancienne étable s'étaient écroulés lentement jusqu'à l'arrivée des bulldozers. Le chemin avait été élargi pour permettre la construction des maisons du nouveau lotissement de cinq parcelles. Et à l'entrée, plantée dans le talus de la haie trônait désormais la pancarte du Notaire !

Améliorons la qualité de nos haies :

Actuellement, dans le département français le plus bocager de France, la Manche, le Conseil général, la chambre d'Agriculture, la DDAF mènent des campagnes d'informations et d'aide financière auprès des agriculteurs et des particuliers. Sous le slogan **Améliorons la qualité de nos haies** 30 000 plants sont distribués chaque année pour regarnir ou compléter les 30 000 km de haies existantes qui forment la richesse de la forêt linéaire bas-normande. Ces mesures s'adressent « à tout propriétaire ou association oeuvrant en faveur de l'environnement ». Non seulement il suffit simplement de remplir sa demande dans les temps, mais des démonstrations de plantations sont organisés sur le terrain. Lorsque l'on connaît tout l'intérêt écologique, économique et paysager d'une haie, une telle initiative mérite le respect. Tout nouveau propriétaire soucieux de l'environnement se serait précipité sur l'occasion, peut-être même aurait-il fait germer l'idée auprès de la nouvelle communauté.

Hélas ! notre ancien pré humide ne garde même plus trace de son origine campagnarde. La vente des parcelles a été effectuée **sous réserve de l'autorisation de l'arrachement des arbres et de l'arasement des talus**. Tour à tour l'acquéreur, le juriste, l' élu ont bafoué la protection de l'Environnement. Et même les autorités locales, qui relaient la campagne de promotion mentionnée ont donné leur accord !

Arlette Laplace-Dolonde

L'A.P.E.Co au quotidien c'est:

- Une réunion mensuelle au sous-sol de la salle des fêtes (hors vacances scolaires).
- Des sorties nature (oiseaux, haies, sols).
- Du jardinage.
- Une assemblée générale de bilan et de propositions en janvier .
- Suivi des enquêtes publiques sur les installations à risques ou les projets d'urbanisme.
- Lutte contre l'ambrosie.
- Interventions auprès des pouvoirs publics et collectivités locales (Préfet, Communauté urbaine, Mairie, etc.).
- Des soirées - débats sur les thèmes concernant l'environnement en fonction de l'actualité .
- Des visites d'installations ayant un intérêt pour la protection de l'environnement (centre de tri sélectif, usine d'incinération etc....) .
- Participation au forum des associations.

Le Petit Echo de l'A.P.E.CO

Responsable de publication :
Arlette Laplace-Dolonde
Fautes d'orthographe et mise en page : **Paul Coste**

Pour recevoir nos informations mensuelles, permettre l'édition de ce journal et avoir plus de poids, il est important d'adhérer !

Adhésion:

- individuelle : 8€
- familiale: 12€
- soutien: à partir de 16€

Chèque à l'ordre de **A.P.E.CO**

Faites nous part de vos remarques :

Courrier : Mairie de Corbas
Courriel : apeco.corbas@free.fr

L'A.P.E.Co est indépendante de tout parti politique.